

**Monsieur Martial Passi
Maire de Givors
Place Camille Vallin
BP 38
69701 Givors cedex**

Objet : utilisation de l'argent public à la mairie de Givors

Monsieur le maire,

Notre association se préoccupe de l'utilisation de l'argent public qui découle de vos décisions et vos actions.

Et cela concernant trois domaines.

- 1) **L'association Alter Ego.** Cette association dont je ne connais aucun adhérent, à part la présidente, Valérie Mege, qui est membre de votre famille et salariée de la mairie en tant que membre de votre cabinet, a une activité très restreinte. En effet, vous expliquez vous-même sur votre blog personnel et sur le Vivre à Givors que cette association achète des dictionnaires que VOUS offrez aux élèves des collèges du canton. D'après nos informations elle encaisse 2 500 euros de subvention de la commune (Inscrits au Budget 2012), 1000 euros du FIL (Fonds d'initiative locale abondé par la commune et l'Etat) et 7000 euros du Conseil général (du moins elle les a touchés en 2009)... Soit un total de 10 500 euros d'argent public ! Le moins qu'on puisse dire est que la gestion de cette association est pour le moins obscure. **Voulez-vous me communiquer le dossier de demande de subvention** de cette association à la commune et au FIL ? Pouvez-vous m'indiquer de quelle manière elle utilise l'argent public que vous lui octroyez généreusement, ce qui doit être tout-à-fait possible puisque la présidente est une de vos parentes et est membre de votre cabinet. Vous la connaissez donc très bien. Elle peut très bien vous fournir ces informations.
- 2) **La gestion du marché forain par l'entreprise privée « Les fils de madame Geraud SARL ».** J'ai pris connaissance des rapports annuels d'activité 2009 et 2010 de la « délégation d'exploitation des marchés publics d'approvisionnement » rédigés par cette société privée, rapports qui ont fait l'objet d'une communication au conseil municipal de décembre 2011 comme l'exige la loi. Permettez-moi de m'étonner que le rapport d'activité 2009 ne soit présenté qu'en 2011 en même temps que le rapport d'activité 2010. D'après mes informations, il semblerait que les chiffres de la publicité du rapport 2009 initialement présenté en 2010 s'étaient avérés faux, suite à l'étonnement manifesté par une conseillère municipale d'opposition.

Ma question porte donc sur les dépenses de « publicité » indiquées dans le rapport financier, qui se montent à 2857,47 euros pour 2009 et à 6239,08 euros pour 2010. Or, aucun justificatif n'est apporté pour ces dépenses de publicité : ni facture d'impression d'éventuels prospectus, ni facture de mission spéciale de personnels intérimaires, ni justificatifs d'éventuelles heures supplémentaires du personnel de la société, etc...

J'habite sur la place du marché et je n'ai jamais vu la moindre action de publicité pour ce marché !

Monsieur, le maire, j'ai du mal à croire que vous fassiez voter un tel rapport sans aucun justificatif de dépense et que les élus de la majorité le votent comme un seul homme.

Je note avec stupéfaction que cette société privée réalise 16 845,15 euros de bénéfice en 2009 et 15 541,84 euros de bénéfice en 2010 !

Soit environ l'équivalent de 0,5 point du taux de la taxe d'habitation !

Je vous prie de me communiquer tous les éléments justificatifs des dépenses de publicité pour le marché forain par la société « les fils de madame Geraud SARL » pour les années 2009 et 2010.

- 3) **Ma troisième demande concerne votre blog « personnel » martialpassigivors.fr.** Vous dites que c'est un blog personnel, mais en fait, vous n'y faites que la promotion de vos activités de maire et conseiller général. Je constate néanmoins que les photos que vous y publiez sont les mêmes photos que celles du journal municipal.

D'autre part, vous avez acquis le nom de domaine

« martielpassigivors.fr ». Je suis allé voir sur le *Whois* et vous y avez caché le propriétaire du nom de domaine. Avez-vous quelque-chose à cacher ? Ce qui me fait penser qu'il se pourrait que ce ne soit pas vous le propriétaire, d'autant plus que les noms de domaine en *.fr exigent un propriétaire qui doit être une entreprise avec numéro de siret...

Quelle est l'entreprise qui possède le nom de domaine de votre blog martialpassigivors.fr ? Pouvez-vous justifier que les photographies que vous y publiez ne sont pas de la mairie ? Ne me dites pas que ces questions sont du domaine privé, elles sont du domaine public car vous êtes un homme public et vous utilisez ce blog en tant qu'homme public à des fins privées. La loi vous impose de prouver que vous n'utilisez pas d'argent public pour cela. Vous comprendrez, j'en suis sûr, que les contribuables de Givors, sont en droit d'être tenus informés de l'utilisation (ou non) de l'argent public...

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le président,
Alain Pelosato**